

# PROJET des ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL du JEUNE ENFANT

2025

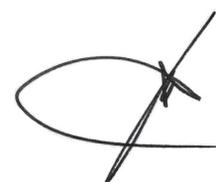
## ÉDITO

Le projet d'établissement permet la mise en œuvre des orientations politiques en matière d'éducation et d'accueil des jeunes enfants. Conforme aux orientations nationales, c'est un outil de travail indispensable dont le contenu sert de base de réflexion afin d'évoluer avec le temps autour d'un socle commun essentiel à la cohésion des équipes éducatives intervenant auprès des enfants. Il sert également de repère aux professionnels de la petite enfance. Cela rend la collaboration cohérente en préservant les valeurs fortes de la Ville et des équipes.

Les directeurs et les éducateurs de jeunes enfants sont garants de l'application de ce projet au sein des espaces petite enfance. L'accueil de l'enfant et de sa famille se fait dans le respect de leur projet de vie et il est au centre de cette réflexion. Chaque membre des équipes a participé à la réalisation de ce projet, au travers de la rédaction des valeurs communes et des projets pédagogiques existant dans chaque crèche. Cela a été un travail intense de réflexion et de collaboration qui a donné à chacun la possibilité de réfléchir à sa conception de l'accueil des jeunes enfants. L'expérience professionnelle, les compétences, ainsi que la remise en question individuelle et collective ont été nécessaires à l'écriture de ce projet d'établissement.

Ce document est accessible aux parents, aux partenaires (Caf, PMI...), auprès des espaces petite enfance, aux professionnels des équipes éducatives et des professionnels effectuant des remplacements temporaires, ainsi qu'aux stagiaires ou apprentis que nous recevrons et formerons éventuellement.

**David Queiros**  
Maire, conseiller départemental



# Le TERRITOIRE MARTINÉROIS, les FAMILLES et LEURS JEUNES ENFANTS

**Saint-Martin-d'Hères est limitrophe de Grenoble, en Isère, région Auvergne Rhône-Alpes. Elle fait partie de Grenoble-Alpes Métropole (GAM), et héberge sur son territoire le domaine universitaire de Grenoble, UGA (Université Grenoble Alpes). Une partie de la commune se situe dans la vallée grenobloise et une autre sur la colline du massif de Belledonne où se situe le centre de loisirs du Murier. La ville est desservie par la N 87 (Rocade sud) et compte trois sorties. La commune est reliée à la ville de Grenoble grâce aux bus et tramway.**

En termes de population, Saint-Martin-d'Hères est la deuxième ville du département avec, en 2020, 38 453 habitants.

Depuis 2015, le nombre de naissances n'a cessé de diminuer passant de 513 naissances par an à 383 en 2022. La commune se caractérise par une population aux ressources moyennes. En 2020, le premier décile mensuel fiscal est à 497 €, très en-dessous de celui de l'Isère (698 €) et bien plus bas que la moyenne nationale située à 620 €. Le dernier décile mensuel est quant à lui à 3 021 €, contre 3 602 € pour l'Isère et 3 686 € en France.

Le taux de pauvreté est de 17 %, contre 14,6 % au niveau national.

Les familles nombreuses ainsi que les familles mono parentales sont sur-représentées par rapport aux autres territoires. Ainsi, la ville compte parmi les familles avec enfants de moins de 25 ans : 19,5 % de familles nombreuses et 28,8 % de familles mono parentales (contre 18,6 % sur Grenoble Alpes-Métropole, 18,2 % pour l'Isère et 17,8 % en France, pour les familles nombreuses ; et 27 % pour Grenoble Alpes Métropole, 22,5 % pour l'Isère et 25,4 % en France pour les familles monoparentales).

La Ville de Saint-Martin-d'Hères mène une politique volontariste en direction des familles et de leurs enfants. L'accès aux structures petite enfance se fait sur liste d'attente, et le critère principal d'attribution est l'ancienneté sur cette liste. Les enfants en situation de handicap sont prioritaires, ainsi que les enfants de parents mineurs.

La direction petite enfance instruit, au moment des attributions des places, toute demande dérogatoire émanant des services sociaux, notamment de l'Aide sociale à l'enfance (Ase), mais aussi des organismes qui accompagnent des publics migrants, les demandeurs d'emploi suivis par la Mission locale, la Maison pour l'emploi ou France Travail. Le partenariat avec le CCAS qui porte les ateliers socio-linguistiques, permet d'anticiper les besoins des familles dans la démarche d'apprentissage de la langue française.

Le guichet unique mis en œuvre par les quatre relais petite enfance accueille toutes les familles en recherche d'un mode de garde, même occasionnel. Cela permet un repérage précoce des difficultés éventuelles des familles dans leur parentalité, accès à l'emploi, au logement, à la santé.

Ainsi, pour 223 places en crèche, plus de 500 enfants peuvent être accueillis en accueil régulier ou occasionnel par an. Le nombre de familles payant moins d'un euro de l'heure (indicateur de pauvreté selon la Cnaf) est toujours d'au moins 40 %. Ce pourcentage est très supérieur à la moyenne de la population en situation de pauvreté. L'accueil petite enfance joue un rôle important de prévention et d'accompagnement des familles.



## La **DIRECTION PETITE ENFANCE** : un **MAILLAGE FORT** avec les **AUTRES SERVICES** et/ou **PARTENAIRES**

**Les établissements d'accueil du jeune enfant et les relais petite enfance entretiennent des relations étroites avec les équipements de proximité :**

- Le CCAS pour les actions de parentalité portées par les maisons de quartier et l'accueil des enfants des familles participant aux ateliers socio linguistiques
- Le service local de solidarité, avec la protection maternelle et infantile (PMI) et l'aide sociale à l'enfance (Ase) : des actions de parentalité sont menées en partenariat, ainsi qu'un travail conjoint d'accompagnement de certaines familles.
- La direction des affaires culturelles : avec les médiathèques, Mon Ciné les deux salles de spectacles.
- La Mission locale et la Maison pour l'emploi pour l'accueil d'enfants en vue du retour à l'emploi de leurs parents, l'accueil de stagiaires.
- La direction santé publique et environnementale avec le Point d'écoute, le centre de santé sexuelle.
- Les acteurs de la santé : CPTS, CMP, Pôle santé inter-professionnel.

## **PROJET D'ACCUEIL** des **FAMILLES** et des **JEUNES ENFANTS**

Les structures de la petite enfance accueillent les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Cet accueil est possible jusqu'à 6 ans pour les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique.

## **PREMIER ACCUEIL** des **PARENTS**

La Ville de Saint-Martin-d'Hères a créé un guichet physique et une plateforme d'accueil dématérialisée commune pour toutes les familles, en matière de petite enfance, de scolarité, de péri et d'extra scolaire. Ainsi les familles trouvent au même endroit toutes les réponses qui concernent leurs enfants de 0 à 11 ans. Les parents de jeunes enfants

y trouvent également un premier niveau d'information. Afin d'approfondir leur connaissance de l'offre d'accueil, en cohérence avec leurs besoins, les familles peuvent bénéficier d'une information collective. Ce temps est mené de façon participative et représente un lieu d'échanges entre parents.

Lors d'un rendez-vous individuel au guichet unique les parents sont accueillis et orientés. Cet entretien permet une écoute de l'ensemble des besoins de la famille et si nécessaire, une orientation vers d'autres services (social, santé, logement, etc.).

Le dossier administratif de l'enfant est constitué, que ce soit en accueil régulier ou occasionnel. L'inscription pour un accueil régulier ne peut se faire qu'à partir du 7<sup>e</sup> mois de grossesse.

## **DIFFÉRENTS TYPES** d'**ACCUEIL**

**L'ACCUEIL OCCASIONNEL** : concerne des enfants déjà connus de nos services ayant fait une période d'adaptation. Il répond à un besoin ponctuel pour lequel les familles expriment leur demande au fur et à mesure de leur nécessité.

**L'ACCUEIL RÉGULIER** : les enfants sont inscrits et connus dans la structure. Un contrat est établi avec les parents pour déterminer le nombre de jours par semaine, les horaires et la durée de garde de leur enfant.

**L'ACCUEIL D'URGENCE OU EXCEPTIONNEL** : concerne les enfants dont les besoins des familles n'ont pas pu être anticipés. La direction étudie les demandes des familles orientées par les services sociaux, la PMI, la protection de l'enfance. Il est limité dans le temps et fait face à des situations d'urgence.

## **CONDITIONS** d'**ADMISSION** en **ACCUEIL RÉGULIER**

- Résider à Saint-Martin-d'Hères ou travailler pour la collectivité.
- Une liste d'attente unique et commune à toutes les crèches est constituée.
- La règle d'attribution est celle de l'ancienneté sur la liste d'attente, à condition que la demande des parents ait été confirmée entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier suivant la demande.
- Une priorité d'accès est donnée aux enfants en situation de handicap et aux enfants de parents mineurs.
- Suite à l'attribution d'une place en crèche, un rendez-vous obligatoire a lieu avec la directrice de la structure.



## ACCUEIL DE L'ENFANT en SITUATION DE HANDICAP ou ATTEINT d'UNE MALADIE CHRONIQUE

La Ville de Saint-Martin-d'Hères accorde une attention particulière aux enfants en situation de handicap. Ainsi, ils sont prioritaires pour obtenir une place, après vérification par un médecin de la compatibilité de l'état de santé de l'enfant avec un accueil en collectivité. Pour chaque enfant un Plan d'accueil individualisé (PAI) est rédigé conjointement avec les parents, le médecin de l'enfant, le référent santé inclusif, la directrice et parfois, le médecin de crèche.

## STRUCTURES d'ACCUEIL du JEUNE ENFANT

### SERVICE ADMINISTRATIF

Accueille les familles pour toutes informations, inscriptions et rendez-vous.

Au 44 avenue Benoît Frachon

de : 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

Fermé les jeudis après-midi

04 76 60 74 42

## Les CRÈCHES

### Espace petite enfance Salvador Allende

7 rue Paul Gueymard

- Ouvert de 7 h 30 à 18 h 30
- Capacité d'accueil 62 places

### Espace petite enfance Gabriel Péri

18 rue Colonel Manhès

- Ouvert de 7 h 30 à 18 h
- Capacité d'accueil 52 places

### Espace petite enfance Eugénie Cotton

33 rue George Sand

- Ouvert de 8 h à 18 h
- Capacité d'accueil 40 places

### Espace petite enfance Romain Rolland

5 avenue Romain Rolland

- Ouvert de 8 h à 18 h
- Capacité d'accueil 22 places

### Espace petite enfance Jeanne Labourbe

33 rue George Sand

- Ouvert de 8 h à 18 h 30
- Capacité d'accueil 14 places

### Espace petite enfance Alexandra David Neel

21 Rue Pierre Brossolette

- Ouvert de 8 h à 17 h 30, fermé les mercredis
- Capacité d'accueil 15 places

### Halte-Garderie L'Essartié

5 rue Rosa Luxemburg

- Ouvert les mardis, jeudis, vendredis de 8 h 30 à 17 h, le lundi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, le mercredi de 8 h 30 à 12 h
- Capacité d'accueil 18 places

### LAEP "La boîte à jeu"

22 rue Edmond Rostand

- Ouvert le lundi de 14 h 30 à 18 h 30, le mercredi de 15 h à 18 h, le vendredi de 8 h 45 à 12 h

*Tous ces établissements d'accueil répondent aux normes nationales exigées par les textes en vigueur. Ils sont agréés par le Conseil départemental de l'Isère.*



## COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES MOBILISÉES

La direction de ces établissements est confiée à une personne titulaire de diplômes fixés par l'Article R-234-34-2 du décret du 31-8-21 du Code de la santé publique.

Les fonctions de direction sont confiées à des puéricultrices ou des éducatrices de jeunes enfants avec :

- mise en œuvre du projet d'accueil dans des conditions optimales de sécurité et de bien être,
- gestion, organisation de l'établissement et application du règlement de fonctionnement,
- encadrement, animation et soutien de l'équipe en lien avec le document unique et en application des évolutions statutaires,
- coordination de l'ensemble des actions en lien avec le projet éducatif,
- organisation des échanges entre la structure et les familles,
- gestion administrative et financière,
- suivi de l'entretien des locaux et du respect des normes en vigueur.

### Les éducateurs de jeunes enfants

- Mettent en œuvre le projet éducatif et veillent à la mise en place du projet pédagogique,
- dirigent, animent l'équipe qui constitue l'unité d'accueil et font le lien avec les familles, aux côtés de la directrice,
- assurent avec les auxiliaires de puériculture et les assistants éducatifs petite enfance (AEPE), le bien être, l'éveil, le développement psychomoteur et affectif de l'enfant,
- réalisent l'entretien annuel d'évaluation des agents en lien avec la direction de l'établissement.

### Les auxiliaires de puériculture

- Assurent le bien-être, le développement affectif et psychomoteur de l'enfant,
- effectuent les soins quotidiens des enfants,
- sont en lien quotidien avec les parents,
- collaborent avec la puéricultrice, l'EJE et la psychologue si besoin,
- mettent en place des projets.

### Les Accompagnants éducatifs petite enfance (AEPE)

- Assurent l'entretien des locaux et du linge en respectant le plan de nettoyage et les protocoles sanitaires en vigueur,
- passent les commandes alimentaires et gèrent les stocks de produits frais, d'épicerie et des produits d'entretien,
- participent au quotidien aux soins et à l'éveil de l'enfant,
- mettent en place des activités.

### La psychologue

- Observe régulièrement les enfants,
- accompagne et soutient les équipes dans leur pratique dans un souci de prévention,

- est disponible pour les parents qui se questionnent sur l'éducation de leur enfant, ou rencontrent des difficultés liées à des changements dans la vie familiale comme une maladie, une séparation, etc.
- elle participe activement à la prévention des risques de maltraitance et au repérage des difficultés dans le développement de l'enfant.

### Rôles des référents santé accueil inclusif

Cette mission est partagée par un médecin et une puéricultrice.

### Le médecin

- Rédige les protocoles de soins,
- rédige les protocoles d'accueil inclusif (PAI) complexes,
- réalise les visites médicales à la demande et en présence des familles,
- forme au besoin les équipes sur des actes.

### La puéricultrice référente RSAI

- Rédige les protocoles d'accueil inclusif (PAI) simples,
- met en place les procédures de suivi des soins donnés aux enfants,
- met en place, suit les partenariats avec les organismes compétents en matière de santé et de prévention.

### L'accompagnante santé

C'est une puéricultrice qui accompagne les professionnels des structures de plus de 40 enfants dans la réalisation quotidienne de leurs missions. Elle accompagne les directrices dans le suivi et le repérage des enfants ayant des problématiques de santé. Elle mène des actions de prévention en santé auprès des professionnels et aussi auprès des familles.

# Le **PROJET ÉDUCATIF**

**En présentant les valeurs de la commune, le projet éducatif guide, donne le sens de l'action et sert de référence et de base de travail pour la construction du projet pédagogique mis en œuvre dans chaque structure. Le projet éducatif a été élaboré par l'ensemble des équipes d'accueil des structures de la petite enfance durant de deux journées pédagogiques.**

## Les **VALEURS DÉFENDUES** à **SAINT-MARTIN-D'HÈRES**

### **Le vivre-ensemble**

Vivre ensemble c'est découvrir, rencontrer, partager des moments de vie avec les autres et dans le respect des valeurs de chacun.

Tous sont accueillis dans le respect de leurs différences et sans discrimination.

L'enfant est amené à expérimenter les règles de vie en groupe. Il est accompagné dans la gestion de ses émotions et dans la prise en compte de celles des autres. Il est également sensibilisé à la notion de consentement.

Au travers de jeux, de temps de convivialité, de livres, de comptines, il découvrira différentes cultures.

L'ouverture des crèches vers les structures de quartier favorise, par ailleurs, les échanges entre habitants.

### **La bienveillance**

Elle est fondée sur la prise en compte des besoins de chacun.

Afin de construire une relation de confiance mutuelle, les professionnels sont à l'écoute de l'enfant et de sa famille, sans jugement.

Cette confiance se base sur le respect des diversités culturelles, sociales, familiales, et sur le partage des pratiques éducatives.

Dans la limite des contraintes du collectif, l'accueil de l'enfant est individualisé : horaires, rythmes, alimentation.

### **L'autonomie**

C'est la capacité de répondre à ses propres besoins, de prendre ses décisions, tout en tenant compte de son environnement.

La valorisation des acquisitions de l'enfant et l'expression de ses émotions renforcent son estime de soi. Les enfants bénéficient d'espaces de jeux pensés et aménagés dans l'objectif de favoriser leur éveil et leur autonomie.

Les professionnels proposent des situations qui encouragent l'enfant à faire des choix librement et ainsi à développer son propre jugement en toute sécurité.

### **L'équité**

L'équité c'est prendre en compte la singularité de chaque enfant, des familles. c'est participer à la lutte contre les inégalités et intervenir pour chacun en fonction de ses besoins. Les agents accompagnent la parentalité par l'écoute, la compréhension et l'empathie. Ils sont formés pour lutter contre les discriminations : origine, classe sociale, santé, handicap. Ils sont formés pour favoriser l'égalité entre filles et garçons.

### **Les compétences**

Accompagner les jeunes enfants et leur famille nécessite d'avoir des compétences reconnues par un diplôme.

Le maintien et le développement des compétences sont assurés par l'accès à la formation, les journées pédagogiques, les réunions d'équipe, les analyses de la pratique.

### **L'adaptabilité**

Par une veille et une observation fines, l'ensemble des professionnels de la direction de la petite enfance s'adapte aux mutations sociétales : observation de l'évolution de la demande des familles, augmentation de la précarité, accueil de populations immigrées, prégnance des questions environnementales. Par une réactualisation et une évaluation régulières, le projet de service est un outil précieux pour s'adapter à ces mutations.



# Le **PROJET PÉDAGOGIQUE**

## Le **LIEN** avec les **FAMILLES**

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. Avec les professionnels, ils poursuivent un même but : le bien-être, la sécurité physique et affective de l'enfant, son développement harmonieux.

### **L'adaptation - familiarisation**

L'enfant et sa famille ont besoin de se familiariser avec la collectivité. Un soin particulier est apporté lors de l'adaptation - familiarisation. Les membres de l'équipe sont disponibles et bienveillants pour construire un climat de confiance mutuelle indispensable à l'épanouissement de l'enfant en collectivité. Ainsi, chacun apprend à se connaître. Une personne référente accompagne l'enfant et sa famille tout au long de ce processus.

### **La transmission quotidienne d'informations concernant l'enfant à l'arrivée et au départ**

Essentielles, les transmissions permettent une continuité dans la prise en charge de l'enfant. Elles facilitent les moments de séparation et de retrouvailles. L'équipe, disponible et à l'écoute, invite les parents à entrer dans la structure.

### **Les moments d'échange et de partage développent "le vivre-ensemble"**

La participation des familles est sollicitée chaque année lors du conseil inter-structures.

Les parents sont invités à accompagner les enfants lors de sorties à l'école, à la médiathèque, à Mon Ciné, au centre de loisirs du Murier, à un spectacle.

Tout au long de l'année, les équipes organisent des journées portes ouvertes, pauses café, ateliers enfants-parents, goûters des parents, fêtes de Carnaval. Les occasions ne manquent pas pour partager des moments de convivialité entre enfants, parents et professionnels !

## **SOUTIEN** à la **PARENTALITÉ**

Le lieu d'accueil enfants-parents "la Boîte à jeux" est dédié aux enfants et à leur famille. Dans un espace sécurisant et adapté, les familles peuvent "se poser" échanger entre eux et avec des professionnels et/ou des accueillants. Les enfants découvrent la collectivité en présence de leur figure principale d'attachement. Ces moments précieux leur permettent de construire leur base de sécurité.

### **Le lieu d'écoute**

Il est un espace animé par des psychologues qui accueillent les parents en difficulté. Ceux-ci sont parfois en perte de repères et ont besoin d'exprimer un problème, des émotions non verbalisées. Ce lieu permet de prendre du recul afin de dénouer certaines situations. Il est anonyme et gratuit.

### **La psychologue**

Elle travaille à temps complet à la direction de la petite enfance. Elle se rend régulièrement dans les crèches pour observer les enfants. Elle accompagne et soutient les équipes dans leur pratique quotidienne dans un souci de prévention. Elle se tient à la disposition des parents lorsqu'ils se questionnent sur le comportement de leur enfant, sont en difficulté ou inquiets quant à son développement, et lors de changements de situations : naissance, séparation, deuil, etc.



## LE DÉVELOPPEMENT et L'ÉPANOUISSEMENT de l'ENFANT au SEIN de la COLLECTIVITÉ

### La santé

Ce n'est pas seulement l'absence de maladie. Il s'agit d'un « *état complet de bien-être physique, psychique et social* » selon l'OMS. L'équipe est formée à l'observation fine des enfants. En lien avec le médecin et la psychologue, l'appréciation se fait sur tous les temps de la vie. Les échanges sont menés dans un souci de prévention, avec la famille et en toute confidentialité, afin d'évaluer s'il y a besoin de consulter.

Pour les enfants en situation de handicap, de maladie chronique, un Plan d'aide individualisé (PAI) est rédigé avec la famille, la directrice et le médecin des crèches et en lien avec le médecin qui suit l'enfant. Il précise les modalités d'accueil et les conduites à tenir. L'ensemble des agents a été formé à l'accueil de l'enfant en situation de handicap.

Ils travaillent en partenariat avec les familles, les médecins et les différents intervenants.

### Le rythme de l'enfant

Chaque enfant est unique, avec un rythme et des besoins qui lui sont propres : les respecter est primordial pour son bien-être.

Les repas sont des moments calmes d'échanges et de partage. Les plus petits mangent à leur rythme, les plus grands mangent ensemble à table. Un ou deux adultes sont là pour les accompagner. Les échanges enrichissent le vocabulaire. Les repas préparés par la cuisine centrale offrent plusieurs choix conformément au principe de laïcité. L'enfant a le droit de ne pas finir son assiette. Des self-services sont organisés. Les menus équilibrés et communiqués aux parents sont réalisés lors de la Commission menu composée d'une diététicienne et de puéricultrices, afin qu'ensemble, elles adaptent les menus aux jeunes enfants. La poursuite de l'allaitement maternel est facilitée et prévue selon un protocole spécifique.

En cas d'allergie alimentaire, un PAI est rédigé en concertation avec les parents, la responsable de l'EAJE, le médecin des crèches et le médecin de l'enfant. Dans ce cas, les parents de l'enfant fournissent le repas selon un mode convenu avec eux.

### Le sommeil

Il est un besoin fondamental, très important pour la qualité de vie de l'enfant à la crèche. Il participe à sa construction, l'aide à grandir, à mémoriser les apprentissages et au développement de son cerveau. Chaque enfant a un rythme différent, des habitudes que l'équipe respecte. Les objets transitionnels : doudous, sucettes sont encouragés. Les professionnels sont présents pour accompagner l'enfant, l'aider à s'endormir seul, lui apporter la sécurité affective.

### La socialisation

Elle est l'apprentissage du vivre-ensemble. L'accueil en collectivité permet à l'enfant de connaître et d'intérioriser les valeurs et les règles de la vie en société : ne pas se mettre en danger, respecter les autres enfants, les locaux et les adultes.

Apprendre à dire ce que l'on ressent, respecter la volonté de l'autre, demander son consentement.

L'équipe veille à inclure tous les enfants afin qu'ils s'intègrent et s'épanouissent au sein du groupe.

La crèche est un lieu d'accueil ouvert à tous, y compris ceux confrontés à des problèmes de santé ou de handicap. Très tôt, les enfants apprennent à vivre cette différence.

### L'autonomie de l'enfant

La favorisation de l'autonomie de l'enfant est indispensable à chaque stade de son développement. Il accroîtra ainsi son estime de soi, sa motivation et sa persévérance.

À tout moment de la journée, il est incité à faire seul, à participer et à aider : repas, habillage, toilette, rangement.

L'acquisition de l'autonomie revêt aussi une dimension affective : apprendre à se séparer de ses parents, à construire sa sécurité intérieure.

Les professionnels sont disponibles pour rassurer, consoler et encourager les familles à apporter un objet transitionnel qui rassure l'enfant. Celui-ci sait où est son doudou et apprend à l'utiliser librement lorsqu'il en a envie.

Une journée en crèche est riche en émotions : séparation, frustration, colère, tristesse, joie... l'équipe apprend à l'enfant à identifier et exprimer ses émotions. Les professionnels, en lien avec la famille, accompagnent l'enfant dans ce cheminement en verbalisant avec bienveillance.

### **L'éveil, le jeu libre et les activités culturelles**

Les professionnels mettent en place des espaces pour favoriser l'éveil sensoriel du jeune enfant et mobilisent ses différentes compétences : motricité, dont la motricité fine, construction, imitation, créativité. L'enfant est libre de circuler entre ces différents espaces.

Des ateliers plus encadrés sont proposés.

Le jeu est la principale activité du jeune enfant à travers laquelle il développe le langage, acquiert des apprentissages, se socialise. En jouant ensemble, les enfants font connaissance, se respectent, s'entraident.

L'éveil culturel et artistique est aussi favorisé dans chaque équipement avec des histoires et des chansons.

Les déplacements à la médiathèque ou les visites d'une bibliothécaire sont réguliers. Le cinéma municipal Mon Ciné organise des séances dédiées à la petite enfance. Ils assistent également à des spectacles adaptés à leur âge à l'Espace culturel René Proby. Un partenariat avec l'artothèque de l'Espace Vallès permet une approche de l'art.

### **Construire son identité**

Les membres des équipes ont été formés à l'égalité filles-garçons. Par leur posture neutre et le choix de livres et de jeux non genrés, ils veillent à ne pas transmettre de stéréotypes. Filles et garçons sont encouragés de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt. Les enfants sont accompagnés dans la prise de conscience de leur identité.

Tous les jeux sont indifféremment proposés aux filles et aux garçons. Ils sont le moins possible genrés dans leurs formes, leurs couleurs.

Les structures petite enfance de la ville sont climatisées et certaines bénéficient d'un aménagement acoustique afin d'en diminuer le volume sonore.

L'aménagement de l'espace répond aux besoins d'exploration, de curiosité et de motricité de l'enfant. Il conditionne la vie du groupe, permet de proposer des endroits calmes et de repos.

L'objectif est de proposer un lieu d'accueil chaleureux où l'enfant se sent bien, où il a ses repères. Le personnel dispose de matériel varié et a été formé à la mise en place adaptée des espaces de jeux.

### **Le lien avec la nature**

Les enfants ont besoin de vivre dans et avec la nature. Être à l'extérieur leur permet de découvrir les arbres, fleurs et insectes, de développer leur motricité et de gagner en confiance.

Les crèches disposent toutes d'un espace extérieur permettant de faire du tricycle, de la draïenne, de jouer au sable, d'explorer, mais aussi de réaliser les mêmes activités qu'à l'intérieur : prendre le repas, avoir des activités de motricité fine.

La Ville de Saint-Martin-d'Hères s'appuie sur les expériences faites dans d'autres pays pour augmenter le temps passé en extérieur, par tous les temps, excepté les grosses chaleurs.

Des sorties vers les espaces naturels extérieurs sont proposées aux enfants, accompagnés de leur famille. La ville dispose de nombreux parcs, de chemins tracés pour les promenades à pied ou à vélo.



# Le **PROJET** de **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Il vise à réduire l'impact environnemental à chaque étape de l'activité.

## **Une utilisation de produits d'entretien non toxiques**

La collectivité utilise du savon noir, du vinaigre blanc, des nettoyeurs-vapeur. Les produits virucides ne sont utilisés qu'en cas d'épidémie.

## **Une alimentation qui respecte les orientations nationales**

Une réduction raisonnée des déchets ainsi que des achats alimentaires bio et de proximité sont opérés par les services municipaux.

Dans le plan alimentaire hebdomadaire, les quantités de protéines animales ont été diminuées et la consommation d'aliments issus de la production locale et/ou biologique a augmenté.

## **Un plan de déplacement très volontariste pour les personnels**

La Ville est engagée dans une démarche de développement durable avec le Plan de déplacement administratif (PDA). C'est un remboursement partiel des titres de transport en commun pour les agents.

## **Réduction des déchets et de la consommation des fluides**

Une gestion économe des fluides, la réduction des déchets et le tri visent à réduire l'impact environnemental de la collectivité. Les couches lavables sont acceptées en crèche municipale.



